

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE**

N°2017/45

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	24	24

<u>Date de la convocation :</u>	le 28 avril 2017
<u>Date d'affichage :</u>	le 06 juin 2017

Séance du 04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre mai à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, MERCIER Sophie, MORIN Françoise, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DAUSQUE Marcel, DENNEL Alain, DUPONT Michel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis.

Absents excusés : Madame FOYART Kristine, Messieurs HAUDRECHY Jean-Pierre, PEYR Patrick, TASSIN Jackie, WARIN Gérard représenté par Madame MORIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Délégué supplémentaire à la Commission Consultative Paritaire

Vu les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données,

Vu la délibération n°2017/06 portant création de la Commission Consultative Paritaire (CCP),

Considérant que la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère est en partie incluse dans le périmètre du SEZEO et qu'elle doit être représentée au sein de la CCP, portant à 13 le nombre d'EPCI à fiscalité propre représentés au sein de la CCP,

Monsieur le Président expose qu'il convient de désigner un délégué supplémentaire pour représenter le SEZEO au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

DÉSIGNE Monsieur Patrick PEYR en délégué supplémentaire pour représenter le SEZEO au sein de la Commission Consultative Paritaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

